République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.26.042
portant sur

L'attribution d'un marché public de travaux relatif à l'aménagement d'une cour « oasis » de la petite crèche « la coccinelle » de la Ville d'Ingré
Lot 1 : VRD et aménagement

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal DL.26.037 en date du 21 mars 2026 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1er : Un marché est passé avec la société TRAVAUX PUBLICS DU VAL DE LOIRE (TPLV) - 139 rue d'Huit, 45640 SANDILLON – concernant l'aménagement d'une cour « oasis » pour la petite crèche « la coccinelle » de la ville d'Ingré pour le lot 1 « vrd – aménagement ».
Le montant du marché est estimé à 76 657,35 € HT, soit 91 988,82 € TTC.

Le marché est conclu à compter de la date de sa notification jusqu'à la réception complète des travaux.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire,
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 29 mai 2026

Le Maire

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :
Transmis au représentant de l'Etat le : 29 mai 2026
Publié ou notifié-le : 1er juin 2026
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DC_26_042**
Objet :	**L'attribution d'un marché public de travaux relatif à l'aménagement d'une cour « oasis » de la petite crèche « la coccinelle » de la Ville**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20260529-DC_26_042-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20260529-DC_26_042-AR-1-1_0.xml	text/xml	997 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DC.26.042 - MARCHE AMENAGEMENT COUR OASIS CRECHE LOT 1.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20260529-DC_26_042-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	107.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 mai 2026 à 15h29min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 mai 2026 à 15h31min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 mai 2026 à 15h31min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 mai 2026 à 15h32min10s	Reçu par le MI le 2026-05-29